

Conseil général de Vufflens-le-Château

Séance du lundi 2 décembre 2024

Procès-verbal 04/2024

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2024
2. Assermentation
3. Election d'un nouveau membre de la commission des finances et de gestion
4. Communications du bureau du Conseil général
5. Communications des représentants du Conseil général aux associations intercommunales
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis 08/12/24 Budget 2025
8. Préavis 09/12/24 Révision des statuts de la protection civile du District de Morges
9. Préavis 10/12/24 Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires
10. Divers et propositions individuelles

. * . * . * . * .

A la salle du Conseil, à 20h15, le Président, M. Philippe Stalder, ouvre la séance du Conseil général du lundi 02 décembre 2024.

Le secrétaire, Aurèle Etchegaray, procède à l'appel : sur les 73 membres que compte le Conseil général, 52 sont présents (71%), 16 sont excusés (22%) et 5 sont absents (7%). Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2024

Remarques :

Elisabeth Chollet : deuxième paragraphe depuis le bas : remplacer « rénovation » par « construction ».

M. Macchi : orthographier son nom juste au point 8, premier paragraphe depuis le bas.

Ce procès-verbal tenant compte des corrections susmentionnées est **adopté avec 3 abstentions**.

2. Assermentation

Jean-Baptiste Darcos est nouvellement assermenté.

3. Election d'un nouveau membre de la commission des finances et de gestion

M. Cédric Blaser, démissionnaire doit être remplacé. Mme Béatrice Glinz **est élue à l'unanimité**.

4. Communications du bureau du Conseil général

M. le président donne les dates des Conseils généraux de l'année 2025 : 28 avril (Lausanne), 23 juin, 6 octobre et 1^{er} décembre.

La séance du 28 avril 2025, conformément à la proposition de M. Guignard, pourrait avoir lieu à la salle du Grand Conseil à Lausanne.

Cette sortie aurait lieu sur inscription préalable. Des coûts sont par ailleurs à prévoir :

- Un régisseur (env. CHF 1'500. —)
- L'apéro qui suivra la séance (CHF 25. —/ pers.)
- La location d'un car

Caroline Leiter privilégierait un déplacement en train pour une raison écologique.

Mme Tzaut-Pelissier se pose la question de savoir si le train est réellement plus efficient au niveau écologique et au niveau timing ?

Personne ne s'oppose à la tenue de cette séance extra-muros.

M. le président, en vue d'une reprise de la présidence au printemps prochain par un membre de l'assemblée, fait circuler un descriptif de poste à celle-ci.

5. Communications des représentants du Conseil général aux associations intercommunales

André Bonnefoy a dernièrement participé à une réunion de l'AVM dédiée à son budget.

Aucune augmentation des coûts de l'eau n'est prévue pour 2025.

Il n'y aura plus de relevé des compteurs à fin 2025 car l'AVM va mettre en place un dispositif automatique.

6. Communications de la Municipalité

M. le Syndic :

- Fermeture de l'administration communale du 24 décembre au 6 janvier 2025.
- 19 décembre : apéro municipal suivi, sur inscription préalable, d'un repas à prix attractif.

Philippe Henriod, municipal :

- Le postulat concernant une mise partielle en zone 30 de la route du Village a été étudié par le canton qui refuse cette alternative. En revanche, le canton n'est pas fermé à une mise en zone 30 de certains chemins ou rues du village qui débouchent sur la route du Village.

Une commission consultative dédiée sera créée par le président en janvier.

Mme Leiter s'interroge sur ce refus. M. Henriod répond que le canton se base sur 4 critères bien précis qui, dans le cas de Vufflens-le-Château, sont non relevant, ce qui implique que le canton ne peut donc pas entrer en matière.

7. Préavis 08/12/2024 Budget 2025

M. le président souhaite faire un préambule avant toute chose.

Il fait part de certains regrets à l'assemblée :

- Le rapport de la commission des finances et de gestion, amendé, lui est parvenu très tard.
- La présidente de la commission des finances et de gestion, Mme Francine Dambach, qui a établi le rapport, n'est pas présente ce soir mais excusée.

Il a, en conséquence de cette remise tardive du rapport susmentionné, dû en référer à la préfecture vendredi 29 novembre précédent l'assemblée du Conseil général, afin de confirmer la validité des 4 amendements proposés et de vérifier la procédure de vote.

Il passe la parole à Mme Perrin, rapporteuse de la commission des finances, pour la lecture du rapport de ladite commission. Il est précisé que Mme Perrin n'a pas fait lecture des 5 pages du rapport mais s'est uniquement concentrée sur les points principaux de ce dernier.

La commission des finances et de gestion recommande d'adopter les conclusions suivantes ainsi amendées, en lieu et place du préavis présenté par la Municipalité :

« Le conseil général de Vufflens-le-Château :

- Vu le préavis N° 8/12/2024 de la municipalité
- Entendu le rapport de la Commission des finances et de gestion chargée d'examiner cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. De diminuer les valeurs pour les comptes suivants :
 - **02900.3111.01 Machines, appareils, véhicules, outils de CHF 24'700.—, soit un nouveau montant de CHF 0.— au lieu de CHF 24'700.—.**
 - **34200.3101.01 Matériel d'exploitation, fournitures de CHF 6'600.—, soit un nouveau montant de CHF 3'700.— au lieu de CHF 10'300.—.**
 - **61500.3141.00 Entretien des routes de CHF 8'900.—, soit un nouveau montant de CHF 32'000.— au lieu de CHF 40'900.—.**
 - **87100.3151.00 Entretien des machines, appareils, véhicule de CHF 40'000.—, soit un nouveau montant de CHF 0.— au lieu de CHF 40'000.—.**
2. D'adopter le budget ordinaire amendé de la Commune pour 2025 présentant un excédent de charge de CHF 198'195.—. »

Le syndic souhaite intervenir suite à cela :

- Le subventionnement de l'ASIME est en hausse, de 417'000.— en 2023, il est actuellement de 482'000.—. Cette hausse est imputable à la construction de nouveaux collèges à Morges. Le subventionnement va très bientôt augmenter car la ville de Morges va à nouveau construire un collège.
- Il rappelle à l'assemblée que le budget et les comptes sont deux paramètres diamétralement différents.
- Historiquement, le poste de boursier, à Vufflens-le-Château, était à un pourcentage de 60%. Le poste actuel est à un pourcentage de 35%, ce qui représente une économie salariale conséquente.
- Le chauffe-eau de la maison de commune a 30 ans. Malgré un entretien régulier, il en ressort du dernier contrôle d'entretien qu'il est au bout du rouleau et qu'il doit impérativement être remplacé avant de définitivement tomber en panne. Il est donc de la responsabilité de la Municipalité de se prémunir de ce qui précède.
- M. le Syndic tient également à balayer les critiques à l'encontre du plan d'investissements, car chaque nouvel investissement doit préalablement faire l'objet d'un préavis qui doit être présenté au Conseil général.

Si la Municipalité ne défend pas les intérêts de l'ensemble des habitants, qu'en est-il de l'intérêt général ?

Il tient dans un second temps à rappeler à l'assemblée les bienfaits de vivre à Vufflens-le-Château :

- Des infrastructures performantes pour la jeunesse et de fait des solutions pour les parents ;
- Des activités dédiées aux aînés ;
- Les bornes de recharge demandées au budget devraient être en faveur des locataires de la commune qui n'ont pas tous le droit d'installer une borne de recharge pour véhicules électriques.

Philippe Henriod, municipal, défend lui les infrastructures florales demandées au budget qui offriraient un plus certain en matière d'accueil aux abords de la route cantonale et de la couleur sur une place du village très appréciée de ses habitants.

Sylvie Nussbaum défend l'achat de nouvelles chaises, ce qui ne paraît pas superflu à la Municipalité après 40 ans d'activité du mobilier actuel. La fabrication locale Suisse, le confort et les garanties ont été des critères prépondérants dans le choix du modèle proposé au budget.

Yves-Alain Falcy défend l'installation de 3 bornes au niveau du collège. Il tient à rappeler que le toit de la salle de gym est recouvert de panneaux solaires et que cette salle produit plus qu'elle ne consomme, ce qui plaide en faveur de l'installation de ces bornes. La Municipalité souhaite n'installer pour l'heure que trois bornes, ce qui paraît cohérent afin de jauger du succès ou non de ces dernières. Par ailleurs, la Municipalité a prévu, à terme de remplacer son fourgon à tout faire par un véhicule 100% électrique et une des maîtresses du collège s'avère intéressée car elle possède un véhicule électrique. M. Falcy rappelle enfin que la Municipalité a une stratégie énergétique avec des objectifs écologiques qu'elle souhaite réaliser d'ici à 2030.

Thierry Chollet défend cette stratégie énergétique qui est au centre des préoccupations de l'ensemble de la Municipalité. Elle doit permettre des économies importantes en remplaçant ce qui peut l'être par du matériel plus efficient et doit également permettre une meilleure qualité de vie de ses habitants. Il souhaite prendre pour exemple les luminaires des salles de classes qui sont obsolètes et vont être progressivement remplacés par la technologie LED.

Mme Perrin rappelle à l'assemblée que ce n'est pas à l'heure des comptes qu'il faudra intervenir mais bien au moment du budget qu'il faut adopter des changements éventuels.

M. Dosios souhaite intervenir par rapport à la page 5 du budget. La nouvelle péréquation est en hausse alors que la cohésion sociale est en baisse. Cela ne représente-t-il pas un statut quo ? Voir une baisse potentielle ? M. Siegwart, Syndic, répond que ceci résulte des négociations entre le canton et les communes.

M. Macchi souhaite savoir si un revenu est prévu pour l'exploitant des futures potentielles bornes électriques ? C'est le cas.

M. Perrin souhaite confirmer que les travaux d'installation des bornes devront être assumés par la commune et qu'elles seront bien exploitées par une société externe ?

M. Chollet ne peut pas répondre à cette question car le prix du Kw/h et le nombre d'utilisateurs est pour l'heure inconnu.

M. Jutzi souhaiterait savoir quel est le profil du futur utilisateur ? Les deux seules certitudes actuelles sont qu'une enseignante du collège possède un véhicule électrique et peut donc être intéressée et que la Municipalité souhaite également remplacer son véhicule à tout faire par un modèle lui aussi 100% électrique.

M. Charpié regrette que la Municipalité ne puisse pas mieux argumenter sur le potentiel d'utilisation de ces bornes et s'oppose donc à cette dépense.

M. Bonjour souhaite savoir si la Municipalité a étudié la possibilité d'acquérir une batterie d'accumulation ? M. Falcy répond que ce n'est pas le cas.

Mme Mastrangelo souhaite revenir sur l'expérience des bacs à fleurs du chemin du Carolet. M. Dosios demande par ailleurs si les bacs les plus abimés pourraient être éliminés.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, le président passe dans un premier temps aux votes des amendements de la commission des finances qui vont avoir lieu point par point.

Le premier vote concerne l'objet suivant :

- Diminution du poste budgétaire 02900.3111.01 Machines, appareils, véhicules, outils de CHF 24'700.—, soit un nouveau montant de CHF 0.— au lieu de CHF 24'700.—.

Approbations : 12 Oppositions : 31 Abstentions : 4

Le deuxième vote concerne l'objet suivant :

- Diminution du poste budgétaire 34200.3101.01 Matériel d'exploitation, fournitures de CHF 6'600.—, soit un nouveau montant de CHF 3'700.— au lieu de CHF 10'300.—

Approbations : 18 Oppositions : 23 Abstentions : 9

Le troisième vote concerne l'objet suivant :

- Diminution du poste budgétaire 61500.3141.00 Entretien des routes de CHF 8'900.— soit un nouveau montant de CHF 32'000.— au lieu de CHF 40'900.—.

Approbations : 22 Oppositions : 23 Abstentions : 5

Le quatrième vote concerne l'objet suivant :

- Diminution du poste budgétaire 87100.3151.00 Entretien des machines, appareils, véhicule de CHF 40'000.—, soit un nouveau montant de CHF 0.— au lieu de CHF 40'000.—.

Approbations : 30 Oppositions : 16 Abstentions : 5

Le Conseil général de Vufflens-le-Château :

- Vu le préavis n° 08/12/24 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la Commission des finances et de gestion et tenant compte de ses amendements,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

- d'adopter, **avec une abstention**, le budget de l'année 2025, tenant compte des votes des amendements susmentionnés proposés par la commission des finances, qui conclut à un excédent de charges de CHF 238'395.—. Ces dernières conclusions remplacent le préavis préalablement présenté par la Municipalité qui présentait un excédent de charge de CHF 278'395.—.

8. Préavis 09/12/24 Révision des statuts de la protection civile du District de Morges

M. Jean-Samuel Hofmann fait lecture du rapport de la commission en charge de l'étude de ce préavis. Cette dernière recommande de l'accepter tel que présenté.

Personne ne souhaitant prendre la parole, le président passe au vote.

Le Conseil général de Vufflens-le-Château :

- Vu le préavis n° 09/12/24 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide d'accepter les statuts de l'ORPC District Morges tels que présentés, **avec une abstention**.

9. Préavis 10/12/24 Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires

M. Jean-Samuel Hofmann fait lecture du rapport de la commission en charge de l'étude de ce préavis. Cette dernière recommande de l'accepter tel que présenté.

Personne ne souhaitant prendre la parole, le président passe au vote.

Le Conseil général de Vufflens-le-Château :

- Vu le préavis n° 10/12/24 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. d'adopter le règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires
2. de donner mission à la Municipalité de mettre en œuvre la délégation à l'ARCAM

Les conclusions ci-dessus sont adoptées avec 3 abstentions.

10. Divers et propositions individuelles

M. Stanley Mathey souhaite savoir si le fond pour le tourisme pourrait financer la réparation du pont des escaliers de Monnaz ? M. Henriod répond qu'un subventionnement à hauteur de 60% du montant des travaux est effectivement prévu.

Tristan Perey souhaite un complément d'information suite à la suppression des camps à Marcel Barbey pour les classes de 1-4P et 6-8P ?

Les camps qui se déroulent dans les locaux Marcel Barbey, à la Vallée de Joux, nécessitent la présence de 2 surveillants par classe, la nuit. Si le financement est assuré pour les 5P, il ne l'est pas pour les classes inférieures. Une recherche d'accompagnateurs a permis de résoudre partiellement le problème mais pas totalement.

Tristan Perey souhaite savoir si des réflexions sont en cours pour l'avenir quant à cette problématique ? Mme Nussbaum, municipale confirme que c'est bien le cas.

M. Julien Bonjour s'étonne que le canton s'oppose à la réalisation d'un passage pour piétons au niveau du chemin du Crêt des Pierres, la traversée de la chaussée étant impérative à cet endroit-là. Mme Tzaut-Pelissier rappelle par ailleurs qu'un accident s'était produit à cet endroit-là dans les années 90. M. Henriod va relancer le voyer à ce sujet.

Mme Chollet souhaite connaître les pistes de réflexions écologiques de la Municipalité quant à l'utilisation de gobelets réutilisables ou en termes de tri des déchets, par exemple ? M. Falcý s'engage à étudier la question et à revenir sur le sujet lors d'un prochain Conseil.

. * . * . * . * .

L'assemblée ne souhaitant plus s'exprimer, il est 22h20 lorsque le président clôt l'assemblée en invitant les personnes présentes au verre de l'amitié, pour celles qui le souhaitent.

Le Président



Philippe Stalder

Le secrétaire



Aurèle Etchegaray